

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 janvier 2020

DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE ET APPELS FRAUDULEUX - (N° 1724)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE56

présenté par
Mme Batho

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec le CE8 (article 1^{er} A), qui effectue une rédaction générale de l'article L. 223-1 du code de la consommation et, dès lors, a pour effet d'abroger les autres articles du chapitre III du titre II du livre II du même code (notamment l'article L. 223-4).